# Guide des dispositifs d'aide sur l'énergie







### Pourquoi ce guide?



La sortie de la crise sanitaire conjuguée déclenchement de la guerre en Ukraine ont profondément bouleversé notre rapport à l'énergie.

L'envolée des factures inquiète à juste titre les ménages, les entreprises, les collectivités territoriales et les associations.

Face à cette situation, certains proposent des solutions aussi simplistes qu'irréalistes, quand elles ne sont pas encore pires que les maux. A moyen terme, une approche européenne est indispensable pour infléchir durablement la tendance d'un marché à la hausse.

Alors que la recherche du consensus européen entre pays aux enjeux différents prend du temps, le gouvernement a mis en place, à court terme, des dispositifs d'urgence pour protéger les Français.

Afin de répondre à tout un ensemble de situations différentes, ces dispositifs sont aujourd'hui au nombre de 18, d'où le constat d'un certain manque de lisibilité et de visibilité.

C'est la raison pour laquelle, à l'initiative de mon collègue Philippe Bolo, nous avons conçu ce guide, qui regroupe l'ensemble des dispositifs disponibles, hors aides pour le carburant.

Je reste bien sûr avec mon équipe à votre disposition.

Bonne lecture!

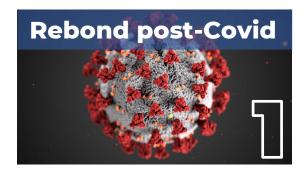








### 5 causes à l'origine de l'envolée des prix des **énergies**



Le rebond économique et industriel en sortie de pandémie de Covid a occasionné une forte demande en énergies et matériaux dans des proportions supérieures aux offres disponibles sur les marchés. Cette situation a eu pour effet de tirer les prix du gaz et de l'électricité à la hausse, dès l'automne 2021.



Le 24 février 2022, les forces armées russes envahissent l'Ukraine provoquant des sanctions économiques européennes. En réponse, les autorités russes réduisent les livraisons de gaz avant de les stopper, pénalisant des pays très dépendants de cette énergie pour produire leur électricité et participant à la hausse des prix.



Depuis plusieurs années des travaux entraînent l'arrêt de réacteurs nucléaires : opérations de contrôle d'un parc construit dans les années 70-80, réparation des sites concernés par la corrosion sous contrainte, renforcement des normes de sûreté. Ces arrêts provoquent un manque de production d'électricité, en particulier en hiver, qui participe à l'augmentation des prix.



En 2020, 23% de la consommation d'énergie en France devait être d'origine renouvelable (ambition européenne fixée en 2009). Cet objectif n'a pas été atteint suite aux retards de construction des projets d'énergie renouvelable. Cette situation se combine aux précédentes pour contribuer au manque d'électricité et à l'augmentation de son prix.



Le déficit pluviométrique et la sècheresse de l'été 2022 ont réduit le remplissage des barrages hydroélectriques qui produisent, en moyenne, 13% de la production électrique française. Cette baisse de remplissage a provoqué une diminution de la production d'électricité se cumulant à l'arrêt des réacteurs nucléaires et au manque de production des autres énergies renouvelables.

# Comprendre les factures de gaz et d'électricité

La **multiplication des informations** sur les factures d'énergies participe à leur manque de lisibilité et au désarroi des consommateurs dans le contexte de hausse des prix. Vous trouverez ici des **éléments pour vous faciliter la lecture des factures**.

### Les informations présentes sur les factures

Bien qu'elles puissent différer d'un fournisseur à l'autre, elles doivent **respecter les obligations prévues** par l'arrêté du 18 avril 2022 relatif aux factures de gaz et d'électricité.

Une série d'informations facilite le **contact avec le fournisseur** (adresse postale et numérique, numéro de téléphone, horaires d'accueil des clients). Un numéro d'urgence est également présent pour signaler les désordres ou incidents.

Les **informations sur le contrat** précisent la puissance souscrite, le numéro du client, le numéro du compteur, le numéro du point de livraison (PDL pour les factures d'électricité) ou du point de comptage et d'estimation (PCE pour les factures de gaz), l'intitulé de l'offre commerciale (précisant notamment l'origine de l'énergie) et ses éventuelles options et remises, le caractère réglementé ou non du contrat, l'historique de consommation.

Le **montant de la facture**, associé à la période de facturation, distingue plusieurs éléments décrits ci-dessous au point 2.

Enfin, les factures indiquent la **démarche à suivre pour déposer une réclamation** (avec indication des délais de préavis pour la résiliation du contrat). Les coordonnées du Médiateur national de l'énergie doivent être précisées (il peut être sollicité en cas de litige). Enfin, les **modalités de règlement des sommes dues** au fournisseur sont précisées (délais et mode de paiement).

### 2 A quoi correspondent les montants facturés ?

L'abonnement finance les coûts du fournisseur pour la gestion de la relation client, l'information de la clientèle, etc. Son montant est lié à la puissance du compteur.

La **consommation d'énergie**, mesurée ou estimée, (en kWh pour l'électricité ou en m³ pour le gaz) à laquelle est appliqué un prix unitaire du kWh ou du m³ (avec d'éventuelles différences horaires – distinguant les heures creuses ou pleines – ou saisonnières – distinguant haute et basse saison).

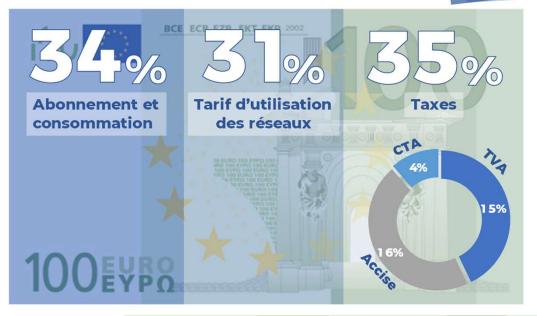
Des éventuels services associés peuvent être facturés (en cas d'augmentation de la puissance souscrite par exemple). Dans certains cas, la facture intègre une part « obligations » pour la prise en compte des coûts induits par les certificats d'économie d'énergie.

Le **tarif d'acheminement** (TURPE dans le cas de l'électricité et TRD dans celui du gaz) finance l'entretien des réseaux (les montants sont reversés aux entreprises de transport (GRT gaz et RTE) et à celles de la distribution (GRDF pour le gaz et Enedis pour l'électricité). Le tarif d'acheminement est **identique quel que soit le fournisseur**.

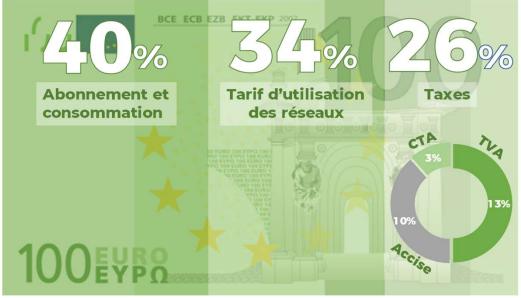
**Trois taxes** sont payées par les consommateurs d'électricité et de gaz. L'accise sur l'électricité et sur le gaz (également appelée TICGN pour le gaz et TICFE pour l'électricité – l'ancienne dénomination de CSPE peut encore apparaître sur certaines factures –), la contribution tarifaire d'acheminement (CTA) qui finance les droits à l'assurance vieillesse des personnels relevant du régime des industries électriques et gazières, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA au taux de 5,5% pour le tarif d'acheminement et la CTA et au taux de 20% pour l'abonnement, la consommation et les taxes d'accise). La TVA s'applique à l'ensemble des éléments de la facture, y compris les autres taxes, en application de la directive européenne sur la valeur ajoutée.

### Que pèsent les différents éléments des factures ?

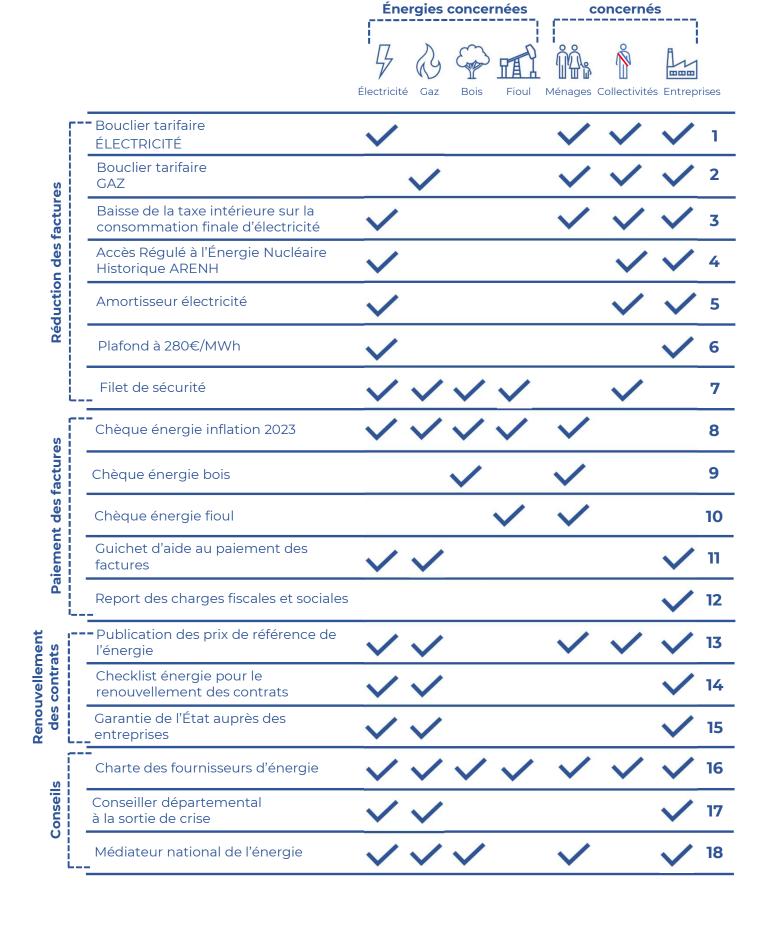
Les deux illustrations ci-dessous indiquent les proportions relatives des différents éléments (abonnement, consommation acheminement et taxes) dans les factures d'électricité (illustration du haut) et de gaz (illustration du bas).







## Synthèse des 18 dispositifs



**Bénéficiaires** 

### **Bouclier tarifaire** ÉLECTRICITÉ





### Énergie(s) concernée(s)

### Bénéficiaire(s) concerné(s)















Électricité

Gaz

Fioul

Ménages

Collectivités



### Période d'application du dispositif







### Conditions à réunir

Le bouclier tarifaire électricité s'applique quelque soit le contrat souscrit (TRV, indexé sur le TRV, contrat prix fixe). Les entreprises sont éligibles si elles emploient moins de 10 salariés, génèrent un chiffre d'affaire inférieur à 2 millions d'euros et sont raccordées à un compteur d'une puissance inférieure à 36 kVA.

### Nature de l'aide

Réduction des Paiement des Renouvellement factures factures des contrats









Le Tarif Règlementé de Vente de l'électricité est fixé annuellement sur proposition de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) afin de garantir un prix de l'électricité le plus stable et avantageux possible.

À partir du 1er février 2023 la hausse des prix de l'électricité est limitée à 15% dans le cadre de la prolongation du **bouclier tarifaire** mis en place en 2022.



### Démarche à suivre Automatique Sur demande





En tant que **ménage** avec un contrat au Tarif Règlementé de Vente vous bénéficierez de ce dispositif automatiquement. En tant qu'entreprise ou collectivité vous devez fournir une attestation sur l'honneur d'éligibilité à votre fournisseur. Vous trouverez ce document en scannant ce QR code.

Pour en savoir plus

### **Bouclier tarifaire GAZ**

### **FICHE**



### Énergie(s) concernée(s)

### Bénéficiaire(s) concerné(s)















Électricité

Gaz

Bois

Fioul

Ménages

Collectivités Entreprises



### Période d'application du dispositif



























### Conditions à réunir

Le bouclier tarifaire gaz s'applique quelque soit le contrat souscrit (TRV, indexé sur le TRV, contrat prix fixe). Les entreprises sont éligibles si elles emploient moins de 10 salariés et génèrent un chiffre d'affaire inférieur à 2 millions d'euros.

### Nature de l'aide

Réduction des Paiement des Renouvellement Conseils factures factures des contrats









Le Tarif Règlementé de Vente de gaz est fixé mensuellement sur proposition de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) afin de garantir un **prix du gaz** le plus **stable** et avantageux possible.

À partir du 1 janvier 2023 la hausse des prix du gaz est limitée à 15% dans le cadre de la prolongation du **bouclier tarifaire** en 2023.



### Démarche à suivre

Automatique Sur demande





En tant que ménage, si vous réunissez les conditions nécessaires pour accéder au dispositif vous en disposerez automatiquement, sans démarche à effectuer. Pour les entreprises et les collectivités, il est conseillé de vérifier auprès de leurs fournisseurs.

Pour en savoir plus



### Baisse de la taxe intérieure de consommation finale d'électricité

**FICHE** 



### Énergie(s) concernée(s)

### Bénéficiaire(s) concerné(s)















Électricité

Ga7

Bois

Fioul

Ménages

Collectivités Entreprises



### Période d'application du dispositif







### Conditions à réunir

Tous les consommateurs d'électricité bénéficient de la baisse de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité (TICFE) à son minimum légal européen. (1€/MWh pour les particuliers et 0,5€/MWh pour les entreprises). Aucune condition particulière n'est à réunir pour bénéficier de la mesure.

### Nature de l'aide

Réduction des Paiement des Renouvellement factures factures des contrats









La taxe intérieure de consommation finale d'électricité est abaissée à son minimum légal européen.

La taxe passe à 0,5€ par mégawattheure (MWh) pour les entreprises et à 1€ par mégawattheure (MWh) pour les **ménages**. Pour les ménages elle serait de plus de **32€/MWh** sans ce dispositif.



### Démarche à suivre

Automatique Sur demande





Pour en savoir plus



Application **automatique** aux factures de consommation d'électricité.

### Accès Régulé à l'Énergie Nucléaire **ARENH**





### Énergie(s) concernée(s)



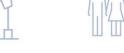








Fioul







Électricité

Gaz

Bois

Ménages

Collectivités Entreprises

Bénéficiaire(s) concerné(s)



### Période d'application du dispositif





### Conditions à réunir

Avoir contractualisé avec un fournisseur d'électricité bénéficiant des droits ARENH.

### Nature de l'aide

Réduction des Paiement des Renouvellement factures factures des contrats









L'accès au mécanisme d'ARENH pour les fournisseurs alternatifs d'énergie leur permet de s'approvisionner en électricité à un prix fixe et stable fixé à 42€/MWh. Ils évitent ainsi les prix supérieurs du marché de l'électricité dans la limite de 100 TWh en 2023 (volume total réparti entre tous les fournisseurs alternatifs).

Ce mécanisme permet donc de freiner la hausse des prix de l'électricité.



### Démarche à suivre

Automatique Sur demande







Gestion des droits d'ARENH par les fournisseurs d'électricité alternatifs.

### Amortisseur électricité

**FICHE** 



### Énergie(s) concernée(s)

### Bénéficiaire(s) concerné(s)















Électricité

Gaz

Bois

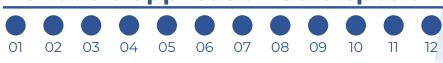
Fioul

Ménages

Collectivités Entreprises



### Période d'application du dispositif







### Conditions à réunir

Ce dispositif est accessible aux entreprises qui ne bénéficient pas du bouclier tarifaire, aux PME ainsi qu'aux collectivités locales et établissements publics sans activité concurrentielle.

### Nature de l'aide

Avec l'amortisseur électricité l'État prend à sa charge le prix de l'électricité au-delà de **180 €/MWh** (dans la limite d'un plafond fixé à 500 €/Mwh). Cette prise en charge porte sur la moitié de la quantité consommée et sur le prix de l'électricité abonnement, d'acheminement et taxes. graphique ci-contre permet de connaître le pourcentage de réduction sur le prix de l'électricité (R) en fonction de son prix en €/MWh ou en €/KWh (P).

### Réduction des Paiement des Renouvellement Conseils factures factures des contrats

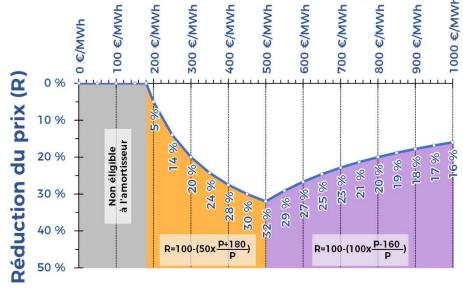








Prix de l'électricité (P)





### Démarche à suivre

Automatique Sur demande





Pour en



Si vous êtes éligibles vous devez renseigner et transmettre une attestation sur l'honneur (cf. QR code qui donne également accès à un simulateur).

### Plafond à 280€/MWh





### Énergie(s) concernée(s)

### Bénéficiaire(s) concerné(s)















Électricité

Gaz

Bois

Fioul

Ménages

Collectivités Entreprises



### Période d'application du dispositif





### Conditions à réunir

Ce dispositif est accessible aux Très Petites Entreprises (TPE) de moins de 10 salariés qui ont renouvelé leur contrat de fourniture d'électricité au second semestre 2022 et qui ne bénéficient pas du Tarif Règlementé de Vente. 600 000 entreprises sont concernées en France par ce dispositif qui vient compléter le bouclier tarifaire.

### Nature de l'aide

Réduction des Paiement des Renouvellement factures factures des contrats









Les fournisseurs d'électricité garantissent aux TPE éligibles un prix moyen de l'électricité sur l'année de 280€/MWh. Ce tarif est applicable dès la facture de janvier 2023.



### Démarche à suivre Automatique Sur demande







Pour bénéficier du tarif, les TPE concernées doivent compléter et envoyer à leur fournisseur attestation une indiquant qu'elles souhaitent renégocier leurs contrats (cf. QR code).

### Filet de sécurité

**FICHE** 



### Énergie(s) concernée(s)



Électricité



Gaz







Bénéficiaire(s) concerné(s)



Fioul

Ménages

Collectivités Entreprises



### Période d'application du dispositif







Bois

















### Conditions à réunir

Ce dispositif s'adresse aux communes et établissements publics de coopération intercommunale ayant subi une baisse d'épargne brute de 25% en 2023 par rapport à 2022. Elles doivent rencontrer une augmentation de leurs dépenses d'approvisionnement en énergie (électricité et chauffage urbain) supérieure à 60% de l'augmentation de leurs recettes réelles de fonctionnement.

### Nature de l'aide

Réduction des Paiement des Renouvellement factures factures des contrats









Une dotation est versée aux collectivités concernées. Cette somme est variable selon les collectivités. Elle tient compte de l'écart entre les variations de recettes de la collectivité et l'augmentation des dépenses énergétiques. Pour pallier l'urgence de la situation dans certaines collectivités des acomptes, qui peuvent atteindre jusqu'à 50% de la dotation prévue, ont déjà été attribués.



### Démarche à suivre

Automatique Sur demande





Pour en savoir plus



Les collectivités doivent demander bénéficier du filet de sécurité auprès de leur direction départementale des finances publiques.

### Chèque énergie inflation 2023

**FICHE** 



### Énergie(s) concernée(s)













Bénéficiaire(s) concerné(s)



Électricité

Gaz

Bois

Fioul

Ménages

Collectivités Entreprises



### Période d'application du dispositif





















### Conditions à réunir

Ce chèque énergie exceptionnel est versé automatiquement aux 12 millions de ménages français dont le Revenu Fiscal de Référence (RFR) par unité de consommation est inférieur à 17 400€. Il se cumule avec le chèque énergie « classique ».

### Nature de l'aide Réduction des Paiement des

factures factures



Renouvellement des contrats



Conseils





### Son montant varie en fonction du revenu:

- 100€ pour les ménages dont le RFR par unité de consommation est supérieur ou égal à 10 800€ et inférieur à 17 400€.
- 200€ pour les ménages dont le RFR par unité de consommation est inférieur à 10 800€.

L'unité de consommation (UC) correspond au nombre de personnes dans un ménage. Mode de calcul : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de plus de 14 ans, 0,3 UC pour toute personne de moins de 14 ans.



### Démarche à suivre

Automatique Sur demande





Pour en savoir plus



L'attribution du chèque est automatique. Si vous ne l'avez pas reçu alors que vous êtes éligible, connectez-vous sur votre espace personnel impôts.gouv.fr pour informer l'administration fiscale de votre situation (en précisant votre RFR).

### Chèque énergie bois

**FICHE** 



### Énergie(s) concernée(s)

### Bénéficiaire(s) concerné(s)















Électricité

Gaz

Bois

Fioul

Ménages

Collectivités Entreprises



### Période d'application du dispositif





### Conditions à réunir

Ce chèque énergie bois est versé sur demande aux 2,6 millions de ménages français dont le Revenu Fiscal de Référence (RFR) par unité de consommation est inférieur à 27 500€. Il se cumule avec le chèque énergie « classique » et le chèque énergie « exceptionnel ». Il est utilisable pour payer les achats de bûches, bûchettes, plaquettes ou granulés. Le chèque énergie bois n'est pas cumulable avec le chèque énergie fioul.

### Nature de l'aide Réduction des Paiement des Renouvellement















Son montant varie en fonction du revenu:

- 50€ pour les ménages utilisant des bûches, bûchettes et plaquettes dont le RFR par unité de consommation est compris entre 14 400€ et 27 500€.
- 100€ pour les ménages se chauffant aux granulés bois dont le RFR par unité de consommation est compris entre 14 400€ et 27 500€.
- 100€ pour les ménages se chauffant avec des bûches, bûchettes et plaquettes dont le RFR par unité de consommation inférieur à 14 400€.
- 200€ pour les ménages se chauffant aux granulés de bois dont le RFR par unité de consommation est inférieur à 14 400€.

L'unité de consommation (UC) correspond au nombre de personnes dans un ménage. Mode de calcul : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de plus de 14 ans, 0,3 UC pour toute personne de moins de 14 ans.



### Démarche à suivre

Automatique Sur demande





Les ménages éligibles doivent déposer avant le 30 avril 2023 une demande de chèque énergie bois sur le portail chèque énergie (cf. QR code).

### Chèque énergie fioul





### Énergie(s) concernée(s)











Bénéficiaire(s) concerné(s)



Électricité

Gaz

Bois

Fioul

Ménages

Collectivités Entreprises



### Période d'application du dispositif





### Conditions à réunir

Ce chèque énergie fioul est versé sur demande aux 1,6 millions de ménages français dont le revenu Fiscal de Référence (RFR) par unité de consommation est inférieur à 20 000€. Il se cumule avec le chèque énergie « classique » et le chèque énergie « exceptionnel ». Le chèque énergie fioul ne peut être cumulé avec le chèque énergie bois.

### Nature de l'aide Réduction des Paiement des

factures









Son montant varie en fonction du revenu:

- 100€ pour les ménages dont le revenu fiscal de référence (RFR) par unité de consommation est supérieur ou égal à 10 800€ et inférieur à 20 000€.
- 200€ pour les ménages dont le RFR par unité de consommation est inférieur à

L'unité de consommation (UC) correspond au nombre de personnes dans un ménage. Mode de calcul : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de plus de 14 ans, 0,3 UC pour toute personne de moins de 14 ans.



### Démarche à suivre





Pour en



Les ménages éligibles doivent déposer avant le 31 mars 2023 leur demande de chèque énergie fioul sur le portail chèque énergie (cf. QR code).

### Guichet d'aide au paiement des factures





### Énergie(s) concernée(s)

### Bénéficiaire(s) concerné(s)















Électricité

Gaz

Bois

Fioul

Ménages

Collectivités Entreprises



### Période d'application du dispositif





### Conditions à réunir

L'entreprise doit être une PME (moins de 250 salariés) avec un chiffre d'affaire inférieur à 50 millions d'euros. Le dispositif est accessible aux entreprises sous deux conditions supplémentaires : les dépenses d'énergie doivent représenter au moins 3% du chiffre d'affaires de 2021 et le prix moyen de l'énergie, durant la période de demande d'aide, doit avoir connu une hausse de plus de 50% par rapport au prix moyen payé en 2021. Le recours au guichet d'aide au paiement des factures est cumulable avec l'amortisseur électricité.

### Nature de l'aide

Réduction des Paiement des Renouvellement factures factures



des contrats





Cette aide à destination des plus grands consommateurs d'énergie propose des montants variables selon la situation de l'entreprise. En fonction des critères, les aides sont plafonnées à 4 millions, 50 millions et 150 millions d'euros. Pour connaître le montant de votre aide, un simulateur en ligne est disponible en scannant le QR code en bas de page.



### Démarche à suivre Automatique Sur demande



L'entreprises éligible doit compléter un dossier comprenant la facture d'énergie, les coordonnées bancaires et une déclaration sur l'honneur.





### Report des charges fiscales et sociales

**FICHE** 



### Énergie(s) concernée(s)

### Bénéficiaire(s) concerné(s)















Électricité

Gaz

Bois

Fioul

Ménages Collectivités Entreprises



### Période d'application du dispositif

























### Conditions à réunir

Le dispositif s'adresse aux TPE et aux PME. Il ne s'applique pas à la TVA, aux taxes annexes et aux reversements de prélèvements à la source.

### Nature de l'aide Réduction des Paiement des Renouvellement Conseils

















Ce dispositif permet aux TPE et PME de demander un aménagement de délai de paiement de leurs impôts et cotisations sociales.



### Démarche à suivre Automatique Sur demande





savoir plus

Pour en



Prendre contact avec le service des impôts des entreprises via la messagerie sécurisée de professionnel l'espace sur www.impots.gouv.fr.

### Publication des prix de référence de l'énergie

**FICHE** 



### Énergie(s) concernée(s)

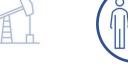


Électricité











Bénéficiaire(s) concerné(s)



Gaz Bois

Fioul

Ménages

Collectivités Entreprises



### Période d'application du dispositif

















### Conditions à réunir

La **communication** des prix de référence de l'énergie effectuée par la Commission de Régulation de l'Énergie est publique. Aucune condition particulière n'est nécessaire pour y accéder.

### Nature de l'aide

factures

factures

Réduction des Paiement des Renouvellement des contrats

Conseils









La prise en compte de ces prix de référence permet à ceux qui souhaitent de souscrire ou de renouveler un contrat de fourniture d'énergie en s'assurant que les offres reflètent bien la réalité des prix des marchés.



### Démarche à suivre Automatique Sur demande









Se connecter sur le site internet dédié (cf. QR code).

### Checklist énergie pour le renouvellement des contrats





### Énergie(s) concernée(s)









Bois



Fioul





Ménages



Bénéficiaire(s) concerné(s)



Collectivités Entreprises



### Période d'application du dispositif







### Conditions à réunir

La publication de cette checklist est effectuée par la Commission de Régulation de l'Énergie. Aucune condition particulière n'est à réunir pour y accéder.

### Nature de l'aide

Réduction des Paiement des Renouvellement factures factures des contrats









Conseils

Ce document a pour objectif d'informer et de conseiller efficacement les entreprises lors du renouvellement de leur contrat d'énergie. Ce document régulièrement actualisé comporte, à date du 12 janvier 2023, 10 questions sur 4 thèmes : le contrat, les prix, les aides et la médiation.



### Démarche à suivre Automatique Sur demande





Pour en savoir plus



Checklist à télécharger (cf. QR code).

### Garantie de l'État auprès des entreprises





### Énergie(s) concernée(s)

### Bénéficiaire(s) concerné(s)















Électricité

Gaz

Bois

Fioul

Ménages

Collectivités Entreprises



### Période d'application du dispositif





### Conditions à réunir

Ce dispositif ne demande aucune condition particulière pour y accéder.

### Nature de l'aide

factures

factures

Réduction des Paiement des Renouvellement des contrats

Conseils









Lors de la souscription d'un contrat d'énergie par une entreprise, l'État vient contre-garantir les cautions bancaires demandées par les fournisseurs d'énergie. Ce dispositif permet de réduire les exigences des fournisseurs et assure que chaque entreprise puisse bénéficier d'un contrat.



### Démarche à suivre Automatique Sur demande





L'entreprise se renseigne auprès de son expert comptable.

### Charte des fournisseurs d'énergie



### Énergie(s) concernée(s)











Bénéficiaire(s) concerné(s)



Électricité

Gaz

Bois Fioul

Ménages

Collectivités Entreprises



### Période d'application du dispositif













12





### Conditions à réunir

La publication de cette charte signée par les principaux fournisseurs d'énergie et l'État garantit, pour tous les consommateurs d'énergie, de bonnes pratiques des fournisseurs, et garantit des contrats aux prix maîtrisés.

### Nature de l'aide

factures

Réduction des Paiement des Renouvellement Conseils factures

des contrats









Au-delà des conseils, la charte des fournisseurs facilite le paiement et la maîtrise des factures. Les TPE et PME rencontrant des difficultés de trésorerie peuvent obtenir des facilités de paiement sur leurs factures d'énergie auprès des fournisseurs (étalement des factures sur plusieurs mois). Les fournisseurs qui ont proposé des contrats excessifs aux TPE (prix du MWh au-delà du tarif de référence de la CRE) devront le renégocier sans frais pour l'entreprise.



### Démarche à suivre Automatique Sur demande





Pour en savoir plus



Charte à télécharger (cf. QR code).

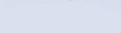
### Conseiller départemental à la sortie de crise





### Énergie(s) concernée(s)

















Bénéficiaire(s) concerné(s)



Électricité

Gaz

Bois

Fioul

Ménages

Collectivités Entreprises



### Période d'application du dispositif





### Conditions à réunir

Aucune condition particulière n'est à réunir pour bénéficier de l'aide du conseiller départemental à la sortie de crise. L'objectif de cet interlocuteur est d'orienter vers les dispositifs de soutien les plus adaptés.

### Nature de l'aide

Réduction des Paiement des Renouvellement factures factures des contrats









Le conseiller apporte un diagnostic de la situation de l'entreprise et oriente vers l'interlocuteur le plus adapté. En cas de nécessité il peut aussi mobiliser les outils d'accompagnements mis en place par l'État. Les actions du conseiller se font en toute confidentialité et dans le respect du secret des affaires et du secret fiscal.



### Démarche à suivre Automatique Sur demande







Contacter le conseiller (cf. liste de leurs contacts à partir du QR code).

### Médiateur national de l'énergie





### Énergie(s) concernée(s)











Bénéficiaire(s) concerné(s)



Électricité Gaz

Bois

Fioul

Ménages

Collectivités Entreprises



### Période d'application du dispositif





























### Conditions à réunir

Aucune condition particulière n'est à réunir pour bénéficier des informations partagées par le Médiateur de l'Énergie. Concernant son activité de **médiation**, le médiateur ne peut être saisi que si le consommateur est un particulier, une microentreprise (moins de 10 salaries et 2 millions de chiffre d'affaires) ou un non-professionnel (copropriété, association).

### Nature de l'aide

factures

Réduction des Paiement des Renouvellement factures des contrats











Le médiateur national de l'énergie participe à l'information des consommateurs d'énergie sur leurs droits et démarches. En cas de litige avec le fournisseur, le gestionnaire de réseau de distribution ou son acheteur d'énergie, le médiateur peut être saisi afin d'apporter des solutions à la résolution des conflits.



### Démarche à suivre Automatique Sur demande





Pour en savoir plus



En fonction des demandes et problématiques rencontrées vous pouvez contacter médiateur de l'énergie sur ce numéro vert : 0800 112 212 (service et appels gratuits).

### Les 9 réflexes de sobriété pour réduire la consommation des entreprises, des collectivités, des entreprises et des associations

### Jouer sur la température de chauffage

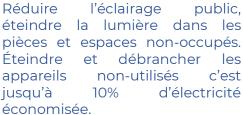


Baisser le chauffage fonction de l'occupation d'une pièce permet de réduire la consommation d'énergie. 1°C en moins permet d'économiser 7% de consommation.

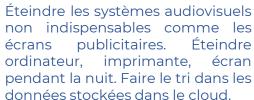
### Entretenir les équipements de chauffage et de froid

L'entretien régulier chaudière et des équipements de chauffage permet d'économiser 10 à 12% sur la consommation. Le bon état des joints de porte d'un réfrigérateur facilite aussi réalisation d'économie.

### Jouer sur l'éclairage



### Sobriété numérique





### Mobiliser autour de soi

Sensibiliser les proches, salariés, les habitants à la sobriété et l'efficacité énergétique dans ses usages du quotidien.

### Développer des produits éco-conçus

L'éco-conception est un puissant levier de réduction de consommation, directement indirectement. Directement pour l'entreprise sur sa chaîne de production et indirectement pour consommateur lors l'utilisation du produit.

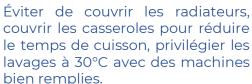
### Réduire les dépenses d'eau chaude

Isoler les ballons d'eau chaude, régler leur température à 55°.

### Empêcher les pertes de chaleur

Bien fermer les portes et fenêtres des lieux chauffés. Isoler du mieux possible les sorties de chaleur.

### Mesures à la maison













### **Contacts utiles**





01 55 65 44 44



pierre.haenel@maineetloire.cci.fr





01 39 43 43 43



deveco78@cma-idf.fr





01 39 23 42 00



accueil@idf.chambagri.fr





01 30 84 05 29 06 23 83 56 96



codefi.ccsf78@dgfip.finances.gouv.fr







0800 112 212



infoconso@energie-mediateur.fr



Comprendre l'énergie, c'est déjà mieux la consommer. RTE propose éCO2mix, un ensemble d'indicateurs permettant de connaître, à tout moment, au niveau national et régional, la consommation et la production d'électricité par technologie. L'application est disponible au téléchargement pour les smartphones Android et iOS.



# Mes notes sur le sujet

# Bruno MILLIENNE Député des Yvelines

